

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-02

---

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 654 500\$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UNE PARTIE DU QUATRIÈME RANG OUEST, DE LA ROUTE DION ET DE LA ROUTE DU CIMETIÈRE**

---

ATTENDU la confirmation d'une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans une lettre datée du 25 août 2014 au montant de 567 701\$ dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

ATTENDU que cette subvention est versée sur une période de 5 ans (2014 à 2018);

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 654 500\$ en attendant, entre autre, l'encaissement total de cette subvention;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5, lors de la séance régulière tenue le 9 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, le conseil adopte le règlement numéro 2017-02 et statue par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 654 500\$ pour des travaux de pavage sur une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière » et porte le numéro 2017-02 des règlements de la municipalité de Baie-des-Sables.

**ARTICLE 3 OBJET**

Par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 654 500\$ pour des travaux de pavage d'une partie du 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la route Dion et de la route du Cimetière. Les travaux consistent à la mise en place d'enrobé bitumineux sur un tronçon d'une longueur d'environ 4,2 kilomètres tel qu'identifié dans le croquis joint au présent règlement comme **annexe A**. Les travaux consistent également à recharger les accotements de matériaux granulaires.

L'estimation préliminaire préparée par Tetra Tech, portant le numéro 34121TT, en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, incluant les frais, les taxes et les imprévus, fait partie intégrante du présent règlement comme **annexe B**.

**ARTICLE 4 FINANCEMENT PAR UN EMPRUNT (654 500\$)**

Le conseil autorise un emprunt de 654 500\$ pour une période maximale de 5 ans représentant 100% du coût total des travaux de pavage afin de financer, entre autre, les sommes prévues au programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

## **ARTICLE 5 REMBOURSEMENT À MÊME LES SUBVENTIONS (567 700\$)**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Le conseil affecte au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette du présent règlement la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au montant de 567 700\$ dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

## **ARTICLE 6 REMBOURSEMENT PAR LA TAXATION (86 800\$)**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

## **ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

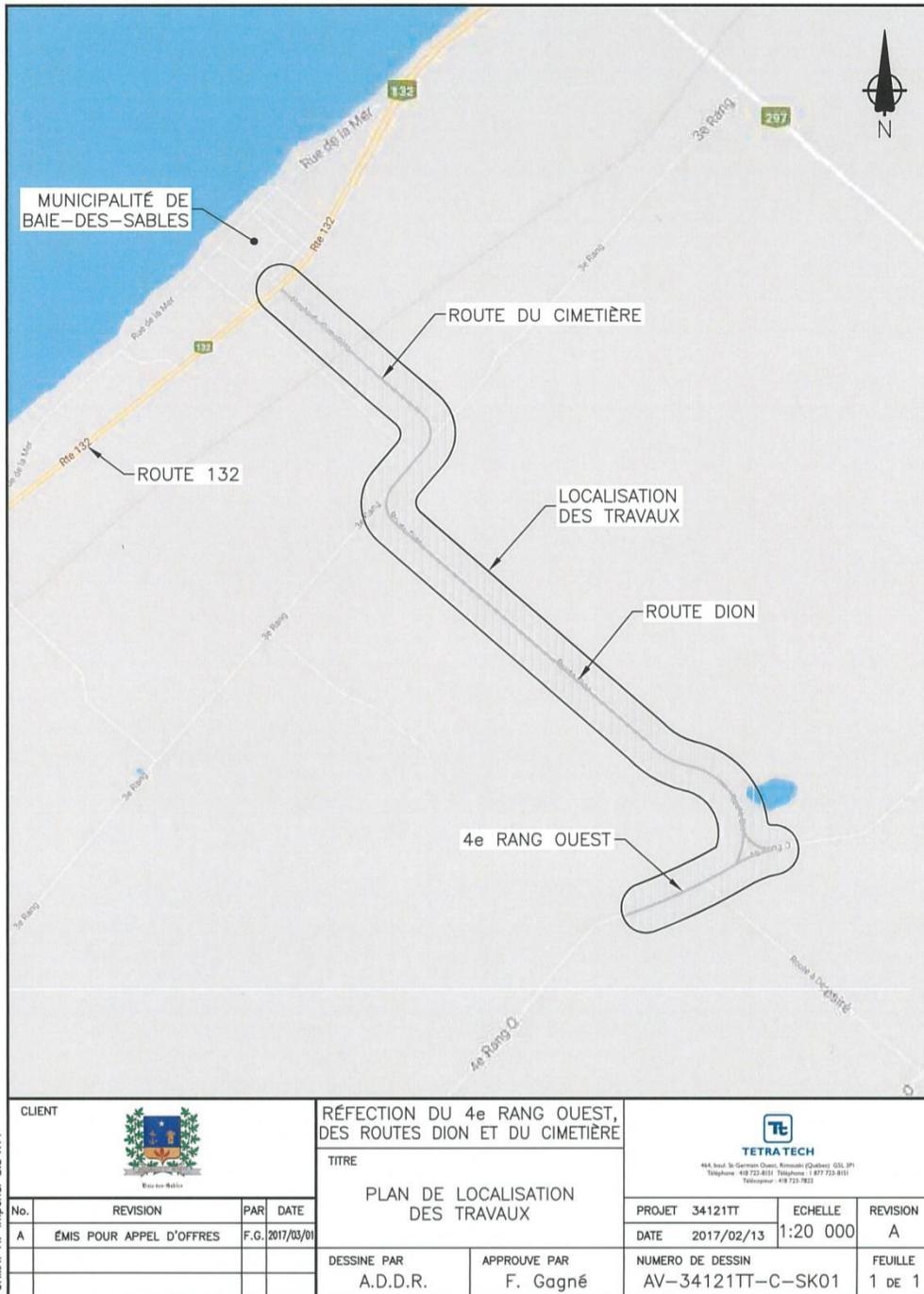
Denis Santerre  
Maire

---

Adam Coulombe, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion donné le 9 janvier 2017  
Lecture et adoption du règlement fait le 6 mars 2017  
Avis public de la procédure d'enregistrement donné le 13 mars 2017  
Approbaton des personnes habiles à voter reçu le 20 mars 2017  
Approbaton donnée par le MAMOT le 26 mai 2017  
Avis public d'entrée en vigueur donné le 3 juillet 2017

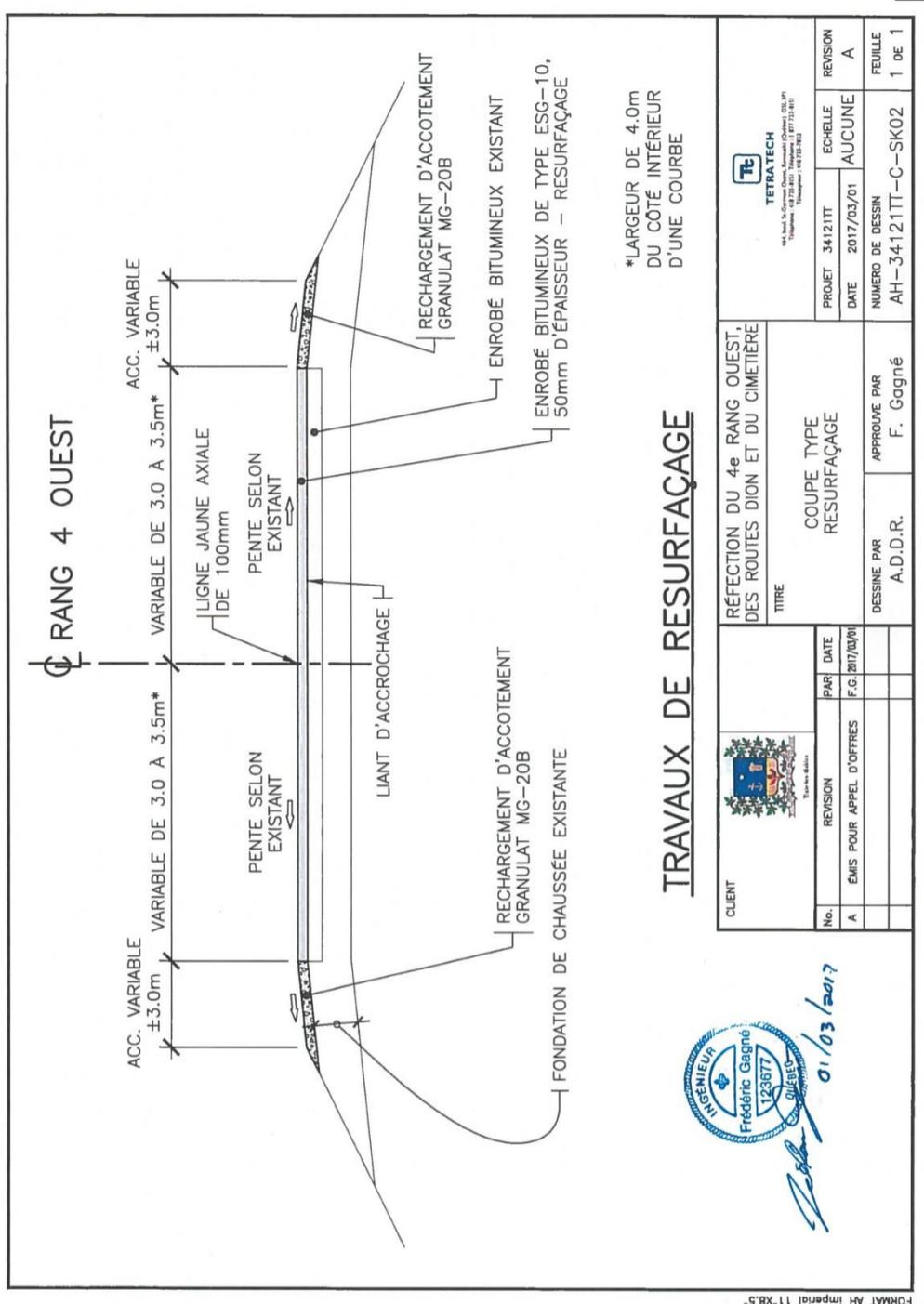
ANNEXE A



FORMAT AV Impérial B.5'X11"

CLIENT				RÉFECTION DU 4 <sup>e</sup> RANG OUEST, DES ROUTES DION ET DU CIMETIÈRE			
				TITRE		<small>464, boulevard Gauthier Ouest, Rimouski (Québec) G3L 5P1 Téléphone : 418 723-8151 Téléphone : 1 877 723-8151 Télécopieur : 418 723-7822</small>	
				PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX		PROJET 34121TT	
No.	REVISION	PAR	DATE			ECHELLE	REVISION
A	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	F.G.	2017/03/01			1:20 000	A
				DESSINE PAR	APPROUVE PAR	NUMERO DE DESSIN	FEUILLE
				A.D.D.R.	F. Gagné	AV-34121TT-C-SK01	1 DE 1

ANNEXE A (Suite)



INGÉNIEUR  
Frédéric Gagné  
123677  
01/03/2017

**TRAVAUX DE RESURFAÇAGE**

CLIENT		RÉFÉCTION DU 4 <sup>e</sup> RANG OUEST, DES ROUTES DION ET DU CIMETIÈRE		TETRATECH 100, rue St-Jacques, 1000 Québec, Québec (Québec) G1R 1A1 Téléphone : (418) 341-1111 - Télécopieur : (418) 341-1801 - Téléphone : (418) 222-7622	
TITRE		COUPE TYPE RESURFAÇAGE		PROJET	34121TT
No.		REVISION	PAR	DATE	REVISION
A		EMIS POUR APPEL D'OFFRES	F.G.	2017/03/01	AUCUNE
DESSINE PAR		APPROUVE PAR		NOMBRE DE DESSIN	
A.D.D.R.		F. Gagné		AH-34121TT-C-SK02	
				FEUILLE	
				1 DE 1	

FORMAT A4 Imprial 11"X8.5"

**ANNEXE B**

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES Fourniture et pose d'enrobé bitumineux sur le 4 <sup>e</sup> Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière

Numéro du projet	
Tetra Tech : 34121TT	
Révision	Date
	01-03-2017

Partie	RÉSUMÉ DE L'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
--------	-------------------------------------

P:\34121TT\DOC-PROJ\M942ESE\MIS\EP\_Pose enrobé bitumineux\_01-03-2017.xlsx\resume

Item n°	Description	TOTAL
1.	TRAVAUX DE RESURFAÇAGE	572 700.00 \$
	<b>SOUS-TOTAL - CONSTRUCTION</b>	<b>572 700.00 \$</b>
	IMPRÉVUS (5 %)	28 635.00 \$
	TAXES NETTES (4,988 %)	29 994.59 \$
	<b>SOUS-TOTAL - COÛTS DIRECTS</b>	<b>631 329.59 \$</b>
	FRAIS INCIDENTS	23 170.00 \$
	<b>TOTAL - ESTIMATION PRÉLIMINAIRE</b>	<b>654 500.00 \$</b>

Tetra Tech QI Inc.  
Vérifiée par :

  
Frédéric GAGNÉ, ingénieur

FG/jri

## ANNEXE B (Suite)

## ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

Nom du projet
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES Fourniture et pose d'enrobé bitumineux sur le 4e Rang Ouest, la route Dion et la route du Cimetière

Numéro du projet	
Tetra Tech : 34121TT	
Révision	Date
	01-03-2017

Partie	1.- VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES
--------	--------------------------------

Item n°	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total
1.	<b>TRAVAUX DE RESURFAÇAGE</b>				
1.1	Liant d'accrochage	29000	m <sup>2</sup>	0.40 \$	11 600.00 \$
1.2	Fourniture et pose d'enrobé bitumineux ESG-10 (50 mm d'épaisseur) (resurfaçage)	3400	t. mét.	130.00 \$	442 000.00 \$
1.3	Rechargement des accotements granulat MG 20B (2 côtés)	1300	m <sup>3</sup>	90.00 \$	117 000.00 \$
1.4	Marquage de la chaussée (1 ligne jaune continue de 100 mm de largeur)	4200	m.l.	0.50 \$	2 100.00 \$
	<b>Sous-total 1. - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE</b>				<b>572 700.00 \$</b>